



Aidez-nous à protéger la flore remarquable des Alpes-Maritimes



Le département des Alpes-Maritimes abrite la **plus riche diversité floristique française** (70% de la flore française). Conscient de cette richesse, le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) intervient depuis plus de 20 ans sur les espaces naturels abritant cette flore patrimoniale (arrière-pays grassois, sites à orchidées de Sophia-Antipolis...).

Cependant, de multiples menaces pèsent sur les espaces naturels de ce département (urbanisation, aménagement...). L'acquisition foncière, suivie d'une gestion concertée, reste l'outil le plus efficace pour conserver de manière pérenne les habitats et les espèces. Le CEN PACA souhaite aujourd'hui poursuivre ses actions de préservation de la flore patrimoniale avec **deux projets d'acquisition** visant à protéger :

- Des **pelouses calcicoles sèches du plateau de Calern**, refuges d'une flore caractéristique et endémique : gagées, nombreuses orchidées ; et sans oublier la présence de l'emblématique vipère d'Orsini (projet d'acquisition de 17,7 hectares) ;
- Une des dernières **prairies humides de la frange littorale, dans la plaine de la Brague**, constituée notamment de la jacinthe romaine, la narcissus tazette et autres espèces caractéristiques des zones humides, devenues rares dans le département (projet de co-acquisition de 2,8 hectares).

Faites un geste : souscrivez des actions vertes !

Vos dons seront entièrement consacrés à l'acquisition d'espaces naturels en vue de protéger durablement la flore remarquable des Alpes-Maritimes



Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur est une association à but non lucratif, d'intérêt général. Son objectif est de préserver le patrimoine naturel de la région PACA. En concertation avec les acteurs du territoire, le CEN PACA réalise ses missions à l'aide de trois outils : l'expertise scientifique, la protection et la gestion de sites naturels remarquables, l'information et la sensibilisation du public.

www.cen-paca.org

JE SOUSSIGNÉ(E)

MME M.

NOM : PRÉNOM :

RUE :

VILLE : CP :

TÉL :

E-MAIL :

JE SOUSCRIS

35 € X « ACTIONS VERTES » FLORE REMARQUABLE DES ALPES-MARITIMES

VEUILLEZ TROUVER CI-JOINT MON RÈGLEMENT

TOTAL DE €

(CHÈQUE À L'ORDRE DU **CEN PACA**)

Qu'est-ce qu'une action verte ?

Les actions vertes sont des dons permettant au Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur de mener des projets d'acquisition, mais aussi de gérer des sites biologiquement sensibles et protéger des espèces menacées. Les actions vertes viennent compléter des financements recueillis auprès de divers organismes. L'intégralité des dons versés est consacrée au projet pour lequel ils ont été souscrits.

Réduction fiscale

Votre don vous donne droit à une réduction d'impôts de 66% de son montant dans la limite de 20% de vos revenus annuels (pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don dans une limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaires). **Pour 100 € donnés, il ne vous en coûte véritablement que 33 euros !**

**BULLETIN ET RÈGLEMENT
À RENVoyer AU
CEN PACA - 890, CHEMIN
DE BOUENHOURE HAUT
13090 AIX-EN-PROVENCE**

**ACTIONS VERTES
Flore remarquable
des Alpes-Maritimes**



Conservatoire
d'espaces naturels
de Provence-Alpes-Côte d'Azur